

Séance du 9 avril 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 3 avril 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Adjointes ; Mme Juzan, MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Lauqué à M. Etchegaray, Mme Martin-Dolhagaray à M. Ugalde, M. Aguerre à Mme Bisauta, Mme Langlois à M. Esmieu, Mme Candillier à Mme Taieb, Mme Belbaraka à M. Laiguillon.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FINANCES – Exercice 2015 - Budget primitif – Budget annexe des parcs de stationnement.

Ce budget annexe retrace la gestion des six parcs de stationnement couverts (Paulmy, Tour de Sault, Sainte Claire, Vauban, gare et Belfort) et des parcs de surface fermés par barrières, tous exploités en régie directe. Les recettes d'exploitation étant assujetties à la Tva, leur gestion doit être retracée dans un budget distinct.

Le budget primitif 2015 s'équilibre globalement à 5,2 M€, investissement et fonctionnement confondus (5 M€ au BP 2014).

Présentation simplifiée du budget primitif 2015, en milliers d'euros (H.T.)

FONCTIONNEMENT (en K€)	B.P. 2014	B.P. 2015
RECETTES		
Droits de stationnement	3 032	2 922
Total des recettes de gestion courante	3 032	2 922
Reprise sur subventions transférables	512	618
Autres produits	66	70
TOTAL des RECETTES de FONCTIONNEMENT	3 610	3 610
DEPENSES		
Charges à caractère général	985	938
Charges de personnel	1 131	1 110
Divers	37	20
Total des dépenses de gestion courante	2 153	2 068
Charges financières	250	230
Charges exceptionnelles et diverses	8	12
Dotations aux amortissements	1 199	1 300
TOTAL des DEPENSES de FONCTIONNEMENT	3 610	3 610

Capacité d'autofinancement brute prévisionnelle	634	682
---	-----	-----

INVESTISSEMENT (en K€)	B.P. 2014	B.P. 2015
RECETTES		
Produit des amendes de police	1 700	1 550
Emprunts	-	-
Autofinancement : dotations aux amortissements	1 199	1 300
Divers	30	30
TOTAL des RECETTES d'INVESTISSEMENT	2 929	2 880
DEPENSES		
Remboursement du capital des emprunts	370	400
Dépenses d'équipement	400	492
Reprise sur subventions transférables	565	618
Divers	20	70
TOTAL des DEPENSES d'INVESTISSEMENT	1 355	1 580

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement est stable à 3,6 M€.

Au sein des dépenses de fonctionnement, les ajustements et recherches d'économie permettent de diminuer de 85 K€ les charges de gestion courante (- 4 %), prévues à hauteur de 2,07 M€. Cette baisse permet de neutraliser la progression de la dotation aux amortissements (+ 101 K€), de sorte que le total des dépenses est inchangé par rapport au budget précédent.

En recette, la prévision est de 2,9 M€ pour les droits de stationnement, correspondant au montant effectivement perçu en 2014. La baisse sur ce poste (- 100 K€ par rapport au BP 2014) est compensée par un montant supérieur pour l'écriture d'ordre de reprise sur les subventions transférables.

La section d'investissement

Les dépenses d'investissement totalisent 1,6 M€, soit un niveau proche du budget précédent (1,36 M€). Elles comprennent principalement le remboursement du capital des emprunts pour 400 K€, les dépenses de gros entretien des parcs bâtis pour 492 K€ et l'écriture comptable de reprise d'une partie du produit des amendes de police en section d'exploitation (618 K€).

Les recettes d'investissement s'élèvent à 2,9 M€, quasiment au même niveau qu'au BP 2014, avec une prévision de 1,55 M€ pour le produit des amendes de police et de 1,3 M€ pour les dotations aux amortissements.

Les recettes d'investissement s'avèrent ainsi supérieures aux dépenses, situation qui permet de présenter, comme l'an dernier, cette section en « suréquilibre » au sens de la réglementation budgétaire. L'excédent prévisionnel de 1,3 M€ permettra d'autofinancer en partie les prochains investissements immobiliers de cette régie.

En application des articles L.2312-1 à 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2015 du budget annexe des parcs de stationnement, présenté dans le document annexé, par nature et par chapitre.

Adopté à la majorité.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.